



Assurance tous risque moto xxxxxx pas de centre agréé

Par **agat74**, le **03/08/2016 à 17:31**

Bonjour,
Mon conjoint a souscrit une assurance tous risque pour sa moto de marque : xxxxxx.
Suite à un accident nous apprenons que notre assurance ne dispose d'aucun centre agréé qui puisse prendre en charge cette marque et que nous sommes dans l'obligation d'avancer les frais de réparation.
Lors de la souscription du contrat on ne nous a jamais informé que la marque de la moto poserait problème.
Quel recours pouvons nous avoir face à cette escroquerie ?
D'avance merci pour votre réponse,
Cordialement
Agathe

Par **chaber**, le **03/08/2016 à 17:47**

bonjour
[citation]Quel recours pouvons nous avoir face à cette escroquerie ?[/citation]
ce n'est pas une escroquerie.
Tous les assureurs n'ont pas de garages agréés.
Pourquoi ne pas demander à votre assureur une prise en charge à remettre à votre garagiste

Par **Lag0**, le **04/08/2016 à 07:45**

Bonjour,
Mais c'est bien souvent comme cela que ça se passe ! J'ai eu malheureusement quelques accidents dans ma vie et j'ai toujours avancé l'argent des réparations avant d'être remboursé par l'assurance. Je ne vois pas ce qui vous choque ! Pourquoi parler d'escroquerie ???
Et souvent, les garagistes sont arrangeants et proposent d'encaisser le chèque avec un délai suffisant pour être remboursé par l'assurance entre temps...